



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Avenue de la Libération, cession gratuite à la ville de Pontivy des parcelles cadastrées AR N°245 et 271

DEL-2011-065

Numéro de la délibération : 2011/065

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine - acquisitions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 29/06/2011

Date de convocation du conseil : 23/06/2011

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Étaient représentés : M. Henri LE DORZE par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Était absent : M. Claude LE BARON.

Avenue de la Libération, cession gratuite à la ville de Pontivy des parcelles cadastrées AR N°245 et 271

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Monsieur et Madame LABOUX ont demandé à la Ville de PONTIVY de régulariser la situation foncière des parcelles cadastrées AR n° 245 et 271, d'une surface respective de 56 m² et 14 m², situées avenue de la Libération et dont ils sont propriétaires.

En effet, lors de la construction de leur maison, il leur avait été demandé de céder gratuitement à la Ville ces parcelles pour procéder à un alignement avec l'avenue de la Libération. Ces parcelles font, de fait, partie intégrante de la voie publique.

Nous vous proposons :

- D'approuver la cession gratuite au profit de la Ville de PONTIVY des parcelles AR n° 245 et 271, les frais d'acte étant pris en charge par la Ville,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 juin 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**